

5 - Administration générale

Cession foncière au profit du domaine public de la commune d'Ittenheim

Rapport n° CP/2016/32

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités d'un transfert de parcelles situées le long de la RD1004 au profit la commune de Ittenheim suite à l'aménagement du TSPO.

Dans le cadre de l'aménagement du TSPO sur la RD1004 à la sortie Est de Ittenheim, le Département du Bas-Rhin a réalisé l'élargissement de la route départementale ainsi qu'un bassin d'assainissement routier et un chemin d'exploitation agricole au sud de la RD.

La commune souhaite acquérir les parcelles constituant le chemin d'exploitation agricole ainsi que des parcelles à l'arrière du bassin sous lesquelles passe son réseau d'assainissement communal. Cette proposition va dans le sens d'une bonne gestion des propriétés foncières en fonction des compétences de chaque collectivité.

Les parcelles concernées sont les suivantes, pour une contenance totale de 27,88 ares :

Section	N°	LieuDit	Contenance (en are)
34	1240	Hahnenberg Uber Die Landstrasse	1,04
34	1242	Hahnenberg Uber Die Landstrasse	0,51
34	1244	Hahnenberg Uber Die Landstrasse	0,55
34	1246	Hahnenberg Uber Die Landstrasse	0,62
34	1273	Hahnenberg Uber Die Landstrasse	0,13
34	1310	Hahnenberg Uber Die Landstrasse	0,16
34	1311	Hahnenberg Uber Die Landstrasse	1,42
34	1314	Hahnenberg Uber Die Landstrasse	0,56
34	1315	Hahnenberg Uber Die Landstrasse	0,90
34	1318	Hahnenberg Uber Die Landstrasse	1,37
34	1319	Hahnenberg Uber Die Landstrasse	0,04
34	1321	Hahnenberg Uber Die Landstrasse	1,58

34	1322	Hahnenberg Uber Die Landstrasse	0,38
34	1325	Hahnenberg Uber Die Landstrasse	1,13
34	1326	Hahnenberg Uber Die Landstrasse	0,30
34	1329	Hahnenberg Uber Die Landstrasse	3,38
34	1330	Hahnenberg Uber Die Landstrasse	2,19
34	1333	Hahnenberg Uber Die Landstrasse	0,81
34	1334	Hahnenberg Uber Die Landstrasse	0,96
34	1337	Hahnenberg Uber Die Landstrasse	2,84
34	1340	Hahnenberg Uber Die Landstrasse	1,30
34	1343	Hahnenberg Uber Die Landstrasse	1,34
34	1346	Hahnenberg Uber Die Landstrasse	1,21
34	1349	Hahnenberg Uber Die Landstrasse	0,21
34	1351	Hahnenberg Uber Die Landstrasse	0,23
34	1354	Hahnenberg Uber Die Landstrasse	0,29
34	1355	Hahnenberg Uber Die Landstrasse	0,07
38	1068	Im Winkel	0,49
38	1069	Im Winkel	0,61
38	1072	Im Winkel	1,26

En vertu de l'article L.3112-1 du Code général des propriétés des personnes publiques, il n'est pas nécessaire de procéder au préalable à un déclassement dès lors que les biens des personnes publiques transférés sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public, ce qui est le cas en l'espèce.

Ce transfert s'effectuera à l'euro symbolique.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le transfert des parcelles cadastrées sous section 34 n° 1240, n° 1242, n° 1244, n° 1246, n° 1273, n° 1310, n° 1311, n° 1314, n° 1315, n° 1318, n° 1319, n° 1321, n° 1322, n° 1325, n° 1326, n° 1329, n° 1330, n° 1333, n° 1334, n° 1337, n° 1340, n° 1343, n° 1346, n° 1349, n° 1351, n° 1354 et n° 1355, et sous section 38 n° 1068, n° 1069 et n° 1072, pour une contenance totale de 27,88 ares, à la commune de ITTENHEIM, à l'euro symbolique ;

- dit que l'acte de transfert sera passé en la forme administrative ;

- désigne, par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme représentant du Département habilité à signer les actes afférents à ce transfert.

Strasbourg, le 21/12/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY